LA FÉDÉRATION BELGE DE LA VIANDE

FEBEV

FEBEV asbl

- Origines
- Représentativité
- Structure
- Fonction
- Réalisations

Origines

- 2004, fusion de BIVEX, NVS et Boviqual pour former une seule entité représentative des abattoirs et ateliers de découpe de bovins et porcins belges avec constitution de la FEBEV, seul représentant du secteur au niveau fédéral.

Représentativité

- 160 membres répartis dans les 3 régions, soit:
- 77% de l'abattage de bovins
- 32% de l'abattage de veaux
- 98% de l'abattage de porcs
- 23% de l'abattage de moutons

95% du nombre d'abattages en Belgique.

Représentativité

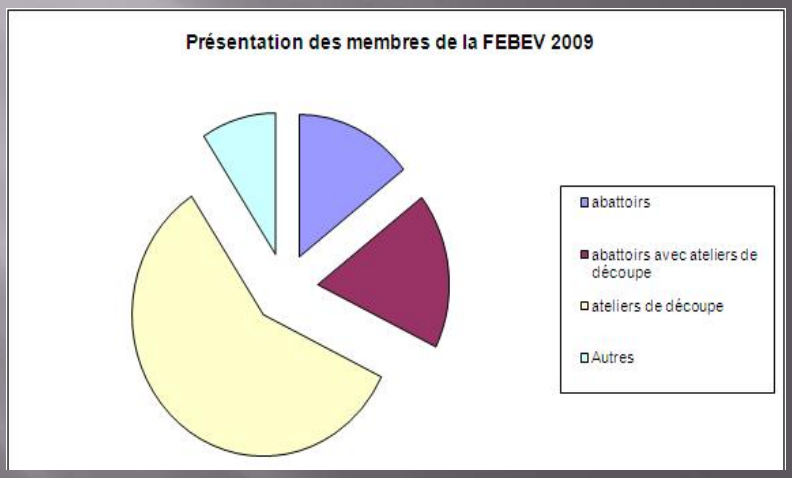

Représentativité.

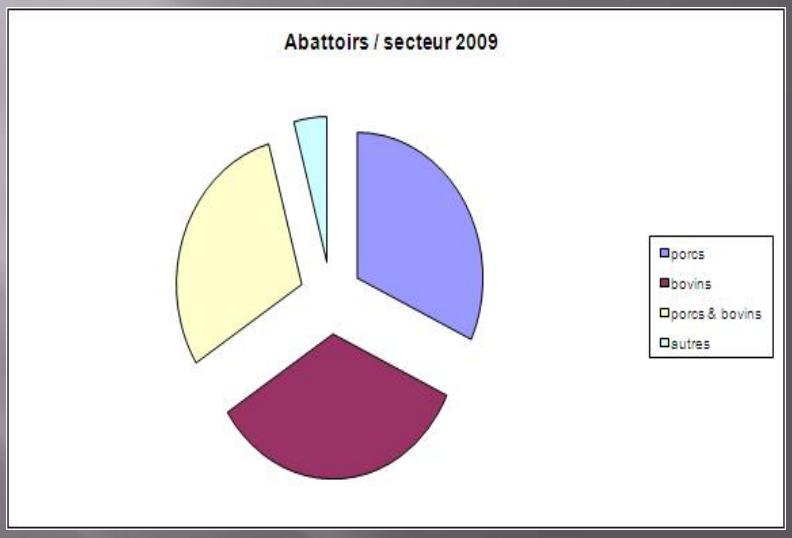

Structure

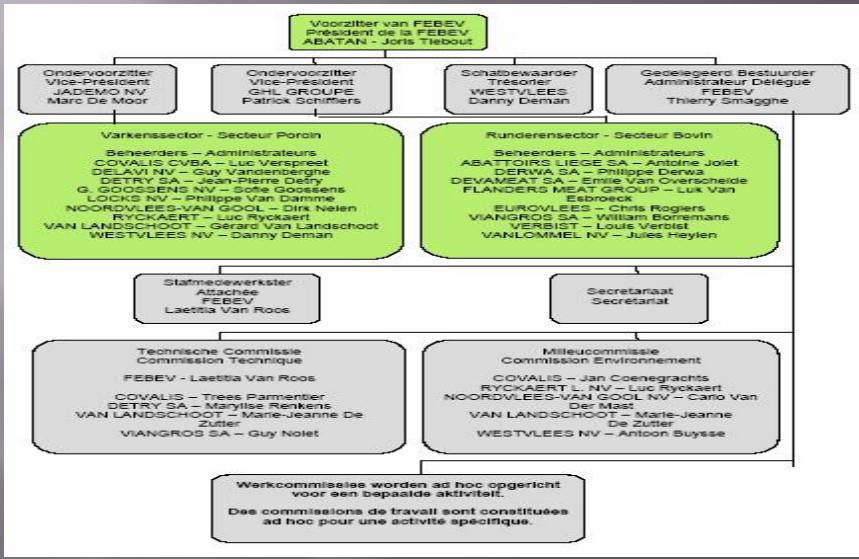

Fonction.

1 Défense des intérêts du secteur vis-à-vis:

- Des autorités
- Des organisations sœurs
- Des groupes de pression

Fonction.

2 Représenter, conseiller et défendre le secteur au sein d'autres organisations

UECBv

IVB

BIRB

VLAM, BELPORC, BELBEEF……..

Et des autorités

AFSCA, SPF, Ministères régionaux de l'agriculture…….

Réalisations.

- Guide sectoriel G-018.
- Lettres d'information « news flash »
- Veille législative
- Monitoring des analyses microbiologiques.
- La charte du secteur viande fraîche.

Le guide sectoriel.

- Ce guide (G-18) a l'ambition de traiter de la façon la plus complète qui soit tous les sujets pertinents pour un système d'autocontrôle performant et réaliste en entreprise et de proposer une approche ciblée sur la pratique. Il s'agit là d'une obligation à laquelle chaque segment de la chaîne est tenu.

Le guide sectoriel.

- Laetitia Van Roos en est la responsable, elle s'est chargée de cette lourde tâche et a pris en main aussi bien la rédaction que la mise à jour du guide. Elle doit aussi le défendre auprès de l'AFSCA.

Monitoring.

- La FEBEV a pris l'initiative de négocier auprès d'un laboratoire agréé un tarif préférentiel pour ses membres

- Depuis la mise en place de ce monitoring, les résultats globaux de ces analyses nous permettent de regrouper des données essentielles afin de défendre le secteur lors de discussions avec l'AFSCA.

La charte

- Structurée autour de 3 piliers

1 Le respect des accords conclus par la FEBEV avec les différentes instances publiques, les organisations interprofessionnelles ainsi que les associations sœurs.

2 Une collaboration à part entière aux projets de la FEBEV.

3 Le suivi des recommandations de la FEBEV.

La charte

Les membres s'engagent à respecter:

- Le protocole de collaboration en vue d'un travail régulier et une concurrence honnête dans le secteur de la viande (13/8/10) avec FEVIA, FENAVIAN, et les syndicats.
- Le code de conduite pour des relations équitables entre fournisseurs et acheteurs (20/5/10).
- L'accord interprofessionnel relatif à la répartition des frais liés à l'ESB (11/6/01).

La charte.

- Le protocole interprofessionnel relatif à la propreté des bovins arrivant à l'abattoir (10/1/07).
- La charte du bien-être des animaux de ferme de la fondation Prince Laurent (20/9/06).

En vous remerciant pour votre attention, joyeux Noël
et tous mes vœux de bonheur pour 2011
Guy Nolet

Federatie van het Belgisch Vlees vzw
Fédération Belge de la Viande asbl
Arduinkaai /Quai aux Pierres de Taille 37/1
1000 Brussel / Bruxelles
België/Belgique
Tel: + 32 (0)2.219.54.20
Fax: +32 (0)2.223.20.95
E-mail: info@febev.be